

**Question écrite du 26 février 2014 de M^{me} et M. Natacha Buffet et
Adrien Genecand: «Qui finance les prestations de la Ville?»**

TEXTE DE LA QUESTION

Nous remercions la Ville d'avoir, grâce à sa récente campagne d'information, «sensibilisé la population quant à l'usage de l'impôt communal et informé ses citoyen-ne-s sur l'importance d'une fiscalité juste et adaptée, permettant de garantir la capacité financière municipale et donc fournir des services de qualité» (extrait du communiqué de presse du Conseil administratif du 12.02.2014).

Toutefois, il aurait été intéressant de compléter cette campagne par une information détaillée sur les recettes de la Ville. En effet, dire ce que la Ville fait, c'est bien. Dire comment cela est financé, c'est mieux.

A ce titre, nous aimerions donc savoir:

- quelles sont les prestations de la Ville qui sont entièrement ou substantiellement financées par les usagers?
- quelle est la part de l'impôt sur le revenu des personnes physiques payée par les 10%, 20% et 50% des contribuables ayant les revenus imposables les plus élevés?
- quelle est la part de la population qui ne paye aucun impôt sur le revenu?
- combien de contribuables paient l'impôt sur la fortune?
- combien de contribuables paient les 80% du total de l'impôt sur la fortune?
- quelle est la part de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales payée par les 10%, 20% et 50% des contribuables ayant le bénéfice imposable le plus élevé; comment se répartit le revenu de la taxe professionnelle par groupe, avec le nombre de contribuables par groupe?
- combien de contribuables paient les 80% du total de la taxe professionnelle?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Quelles sont les prestations de la Ville qui sont entièrement ou substantiellement financées par les usagers?

Les prestations entièrement ou substantiellement financées par les usagers sont les suivantes:

- celles de la Gérance immobilière municipale;
- celles de l'Etat civil.

Cela étant, il convient de rappeler que les missions d'une collectivité publique sont rarement rentables.

Quelle est la part de l'impôt sur le revenu des personnes physiques payée par les 10%, 20% et 50% des contribuables ayant les revenus imposables les plus élevés?

Cette question a été adressée à l'administration fiscale cantonale mais n'a pas reçu de réponse.

Quelle est la part de la population qui ne paye aucun impôt sur le revenu?

Selon des informations fournies par la presse, ce chiffre serait de 34%. Toutefois, cette question a été adressée à l'administration fiscale cantonale mais n'a pas reçu de réponse.

Combien de contribuables paient l'impôt sur la fortune?

Cette question a été adressée à l'administration fiscale cantonale mais n'a pas reçu de réponse.

Combien de contribuables paient les 80% du total de l'impôt sur la fortune?

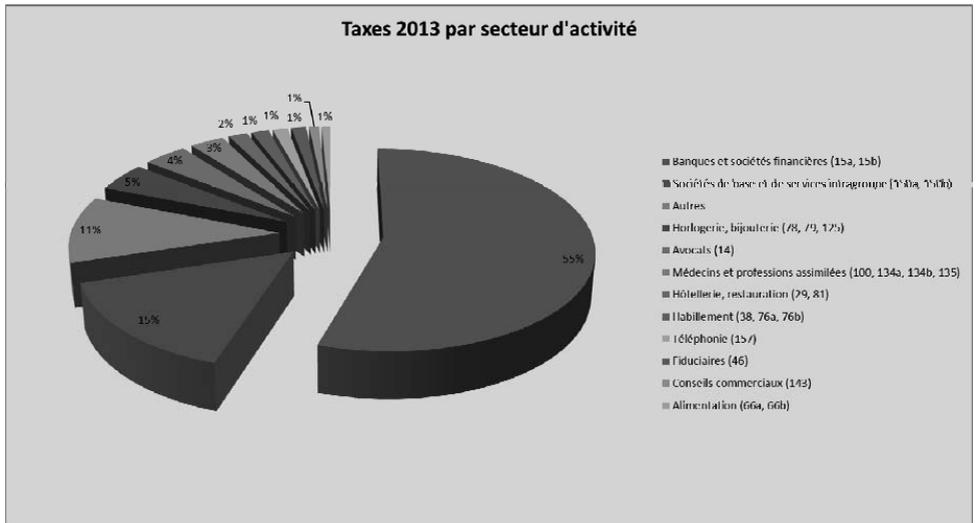
Cette question a été adressée à l'administration fiscale cantonale mais n'a pas reçu de réponse.

Quelle est la part de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales payée par les 10%, 20% et 50% des contribuables ayant le bénéfice imposable le plus élevé?

Cette question a été adressée à l'administration fiscale cantonale mais n'a pas reçu de réponse.

Comment se répartit le revenu de la taxe professionnelle par groupe, avec le nombre de contribuables par groupe?

Vous trouverez ci-après les revenus de la taxe professionnelle par groupe. Le nombre de contribuables par groupe relève par contre du secret fiscal.



Combien de contribuables paient les 80% du total de la taxe professionnelle?

Environ 3% des contribuables paient le 80% du montant de la TPC (base 2013).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno